

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAYAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
Chez MM. LAFFITE, BOLLIER et Cie, rue
de la Banque, 20.
Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Roanne et le département. 1 an, 40 fr.
6 mois, 25 fr.

Hors du département. 1 an, 42 fr.

Annances, 25 c. — Reclamés, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Éditeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Monsieur CHORGNON ne faisant plus partie, depuis quelques mois, de la rédaction de l'*Echo Roannais*, tous les articles et annonces à insérer dans ce journal doivent être adressés à M. SAUZON, rue Impériale, 70, ou à M. FERLAY, rue du Collège, 9, désormais seuls propriétaires et gérants de l'*Echo Roannais*.

Roanne, le 1^{er} décembre 1861

Election d'un Conseiller d'arrondissement.

M. BOULLIER, candidat.

Le scrutin sera ouvert encore aujourd'hui jusqu'à 4 heures du soir. Nous engageons avec instance tous les électeurs à venir déposer leur vote, c'est un acte de bon citoyen et un témoignage de gratitude envers le digne magistrat qui consacre tous ses soins à l'intérêt de la ville.

Ne disons pas : « M. Boullier n'a pas d'opposant; une voix de plus ou de moins ne fait pas grand'chose. » Il faut toutes les voix, et nous verrions avec plaisir qu'il n'en manquât pas une.

Les électeurs qui, par oubli, n'auraient pas reçu leur carte, ne doivent pas pour cela négliger de venir voter : s'ils sont portés sur le tableau de recensement, on leur en délivrera une, si besoin est.

Nos concitoyens savent que le scrutin n'a pas été divisé par section, comme dans les élections municipales; c'est à la Mairie, salle du conseil, qu'il faut déposer son vote.

La Sainte-Cécile à Roanne.

S'il est des circonstances, lecteur, où, dans un compte rendu artistique quel qu'il soit, on puisse craindre avec raison de se montrer par trop profane, et d'imposer au public des jugements plus ou moins dignes de foi, il en est d'autres, au contraire, où l'appréciation devient facile et sûre, d'autant plus sûre qu'elle est l'écho de l'opinion publique tout entière.

C'est dans cette dernière catégorie qu'on peut ranger la belle messe à grand orchestre que nous ont donnée, dimanche dernier, sous l'habile direction de M. Ro-

medenne, la Société philharmonique et la Société chorale réunies.

C'est là l'avis de tout le monde, et nous sommes bien loin, à cette occasion, de vouloir faire exception à la règle générale.

Nous avons donc suivi, autant que nous l'a permis l'immense assistance attentive et charmée, les différentes phases de la belle œuvre musicale interprétée par nos amateurs. Nos impressions se sont trouvées en si parfaite harmonie avec celles de bien meilleurs juges, que nous nous hâtons, sans crainte d'être contredit, de faire éclater les bravos que seul le respect pour le local a retenus séance tenante.

Mais nous permettra-t-on, avant de décerner à chacun sa légitime part dans le succès, de féliciter ces messieurs de l'heureux choix qu'ils ont fait de la messe pascalle de Lambillotte, le plus musicien des religieux peut-être, comme le plus religieux des musiciens, de cet homme trop tôt enlevé à un art où il occupait une si haute place?

Il y a, dans le cours de cette messe en ré (si brillante et si gracieuse parfois, qu'on la dirait composée pour une Sainte-Cécile), des passages empreints d'une poésie et d'une douceur indicibles.

L'âme de l'auteur s'épanche tout entière dans certains motifs. Sa musique chante joyeusement avec ce latin qui semble fait pour une éternelle gravité; puis elle sait s'attendrir, elle sait revêtir au plus haut point le plus pur sentiment religieux; elle sait pleurer de célestes larmes.

C'est une musique qu'on devrait écouter plusieurs fois pour bien se pénétrer du merveilleux talent de son auteur, pour bien comprendre ces intentions, pour bien apprécier ses effets, nous dirons même cette harmonie imitative qui en font un tout délicieux, une œuvre parfaite dans le genre.

Les exécutants, de leur côté, ne se sont pas montrés au-dessous de la tâche qu'ils s'étaient imposée. Il s'agissait de remplir avec des moyens limités les exigences d'une œuvre écrite pour un nombreux orchestre et d'aussi nombreux chanteurs. Ils y ont réussi au-delà de leur propre espérance.

Notre Société philharmonique a fait admirer ses excellents violons, le beau solo

de flûte du *Gloria* et la précision remarquable de l'accompagnement en général. Son ouverture du *Philtre*, quoique un peu maigre peut-être dans une grande église, n'a pas été moins goûtée.

Mais ces Messieurs ont reçu, dans différentes circonstances, tant de sincères applaudissements, qu'ils nous permettront de réserver aujourd'hui les lauriers les plus verts à cette Société chorale, qui a rivalisé avec eux d'entrain, de bonne volonté et de talent, dans l'exécution de dimanche dernier.

Jeune par son âge et par celui de ses membres, jeune surtout par l'inexpérience presque complète qui y régnait naguère, elle a grandi de plusieurs coudées aux yeux de nos concitoyens, depuis la dernière exécution.

Car aux âmes bien nées La valeur n'attend pas le nombre des années.

Et vraiment ils nous permettront de les féliciter d'un véritable succès, obtenu après quatre mois à peine de sérieuse existence.

C'est là un résultat dont peuvent s'enorgueillir à bon droit leur excellent maître et leur infatigable président.

Ce n'est pas chose facile, on en conviendra, que de former en si peu de temps des jeunes gens à interpréter d'une manière aussi correcte une messe à quatre voix.

Il y a bien eu par-ci par-là quelques excès d'entrain, dont la mesure seulement a eu quelque peu à souffrir; mais ce sont là des péchés de jeunesse que les trois quarts des auditeurs n'ont même pas remarqués, et que l'autre partie a pardonnés bien vite.

Comment, en effet, ne pas être indulgent, quand on se re met en mémoire ces solos si bien rendus de ténor et de soprano, ces duos de *Gloria* qui reviennent, gracieux refrain, dans trois ou quatre endroits différents; les deux solos de basse du *Credo* et du *Gloria*, presque aussi bien chantés qu'ils sont admirablement écrits?

Qui ne s'est agenouillé au *Sanctus* et au quatuor du *Benedictus*?

Et cet *Agnus Dei*, véritable chef-d'œuvre de musique religieuse, merveilleux et touchant couronnement de tant de suaves harmonies; qu'on voudrait entendre toujours, n'a-t-il pas été chanté avec un

véritable mérite? n'a-t-on pas admiré avec raison tous les solos des différentes parties, et l'observation exacte des nombreuses nuances?

Tout, en un mot, a marché à merveille dans cette première partie de la fête.

C'est dire que la seconde moitié n'a pas été moins brillante; car il n'est rien d'aussi heureux et d'aussi agréable pour tous les musiciens du monde qu'une exécution où l'on est convaincu d'avoir réussi.

Le banquet de 80 couverts, où les deux Sociétés se sont réunies après la messe, ayant au milieu d'elles M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. Berthaud, conseiller général, et d'autres notabilités, s'est très joyeusement ressenti des bonnes impressions de la matinée; il a été aussi imposant et aussi remarquable qu'il devait l'être, servi dans la vaste salle de la Sous-Préfecture, et sous aussi sympathique présidence.

Un toast plein de franchise cordialité et d'heureuses inspirations a été porté, par M. le Sous-Préfet, à la prospérité et à l'union des deux Sociétés philharmonique et chorale.

M. le Sous-Préfet s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, Les beaux-arts, et la musique en particulier, ont le précieux privilège d'adoucir les mœurs, d'élever l'intelligence, de développer dans l'âme le sentiment du beau et du bien, et, en les arrachant au culte trop exclusif des intérêts matériels, d'empêcher les nations de se jeter hors des voies de la véritable civilisation, qui sont aussi celles de la véritable prospérité.

C'est aux beaux-arts, non moins qu'à son invincible épée, que la France est redevable du prestige éclatant qui environne son nom et de l'influence incontestée qu'elle exerce sur le monde.

L'Empereur le sait, Messieurs; et, toujours préoccupé de tout ce qui peut contribuer à la gloire et au bonheur de la grande nation qui lui a confié ses destinées, il entoure d'une protection constante et féconde les beaux-arts et ceux qui, comme vous, se vouent à la noble mission d'en faire pénétrer le goût et les bienfaits au sein des masses.

FEUILLETON DE L'ECHO ROANNAIS

Le Siège de Lyon en 1793.

(Suite).

Le 14 août, à quatre heures du soir, Paris se présenta aux portes de la ville. Les Lyonnais cessèrent leur feu et le conduisirent à l'hôtel de ville, où il ouvrit la lettre de Dubois-Crancé. Elle était longue, bien écrite, modérée, et cherchait assez habilement à diviser les Lyonnais. « Citoyens de Lyon, disait le conventionnel, quel est votre égarment! Toute fraction du peuple qui ne veut pas se soumettre aux décrets de la Convention nationale est en état de révolte; il n'y a pas de gouvernement sans obéissance à la loi... Convenez que cette erreur est le résultat de l'empire qu'exercent sur vous quelques hommes pervers... Ces hommes affectent de répandre que les représentants du peuple ont le projet de détruire votre ville, qu'ils veulent le meurtre des citoyens et le pillage des propriétés; comment pouvez-vous croire à de pareilles absurdités!... Vous servez la cause de nos ennemis; vos chefs ont déjà reçu le prix de leur trahison... Rassemblez-vous, en dépit de vos despotes; réunissez-vous à vos frères d'armes, émettez un vœu de vrais républicains, et vous êtes sauvés. »

La lecture achevée, Précý ôta son épée et la déposa sur le bureau. « J'ai pris cette épée, dit-il, par le vœu du peuple de Lyon; j'attends qu'il me la rende ou qu'il la donne à un plus digne. » Le président de l'Assemblée demanda à Paris de rester à Lyon jusqu'au lendemain pour que l'administration eût le temps de convoquer les sections et qu'il pût emporter la réponse du peuple de Lyon rendue devant lui. Paris fut au comble de l'étonnement; il croyait, comme les représentants, que les sections ne se réunissaient plus,

que les dépêches venant du quartier général républicain étaient tenues secrètes, que le peuple de Lyon ne savait rien de ce que faisaient ses chefs; il avait même l'ordre de rapporter ses dépêches s'il ne pouvait les remettre à l'assemblée générale de la commune en séance publique. Au lieu de cela, la foule l'avait entouré depuis la porte de Lyon jusqu'à l'hôtel de ville. Là, devant une assemblée nombreuse, le général déposait son épée, ne voulant la tenir que du peuple; on le conjurait d'attendre pour presider lui-même à la délibération de la ville entière. Il écrivit à Dubois-Crancé pour l'informer de ce qui se passait. « Vous me connaissez, vous savez que je dis la vérité, » écrivait-il pour le préparer par ce début à recevoir une nouvelle extraordinaire. Puis il lui annonçait que sa dépêche, lue devant lui en séance publique, était maintenant placardée dans toute la ville, qu'il ne voyait partout que des emblèmes républicains, et qu'il n'avait pu refuser d'attendre jusqu'au lendemain pour acquiescer à la preuve que le peuple de Lyon savait et approuvait ce que faisaient ses chefs.

Pendant la nuit, Paris eut une entrevue avec le général de Précý. Il l'exhorta à user de son influence pour arrêter une guerre fatale, pour amener une réconciliation. « Entre nous et vous, lui répondit le général, il y a un abîme, la mort seule peut le combler. Il faut du sang à la Convention; Lyon mourra; mais, sachez-le bien, vous n'y entrerez que sur des monceaux de cadavres. » Et comme Paris, ému de tout ce qu'il avait vu et entendu, frappé du noble et mâle caractère du général, lui disait qu'il était temps encore d'obtenir des conditions honorables : « S'il ne fallait que ma tête, répondit le vieux soldat, je la donnerais tout à l'heure; aujourd'hui ou demain, que m'importe? Mais combien de têtes de braves Lyonnais sont marquées aussi bien que la mienne! Nous irons jusqu'au bout, jusqu'à la mort. » Paris se tut; puis, reprenant la parole : « Général, dit-il, les étrangers envahissent la France et ses enfants la

déchirent. Qui sait si bientôt elle ne sera pas démembrée? — Jamais, s'écria Précý, tant qu'un Lyonnais vivra et pourra se faire tuer pour elle! (1) »

Le lendemain matin, les autorités civiles et militaires et les sections se réunirent à l'hôtel de ville. Lorsque Précý entra, des acclamations retentirent, et on lui rendit son épée en criant : « Vive Précý! » On commençait à délibérer lorsqu'on entendit le canon. Le général se tourna vers un de ses aides de camp et lui dit : « Allez dire à mes braves soldats de ne pas répondre au feu de l'ennemi. La France et la postérité jugeront lesquels d'eux ou de nous sont les vrais républicains. »

Quand toutes les sections furent réunies dans la grande salle de l'hôtel de ville, les autorités se retirèrent afin de ne pouvoir les influencer. Au bout de quelque temps, les sections renquirent à Paris leur réponse aux représentants du peuple (2) : « Citoyens, disaient-ils, ce ne sont plus les délégués du peuple de Lyon, c'est le peuple tout entier qui vous répond. Nous ne savons si vous avez l'intention de jeter la désunion parmi nous en feignant d'être persuadés que les dépositaires de notre confiance se sont emparés de l'autorité et la conservent pour nous opprimer... Nous ne porterons jamais d'indignes fers, et nous résisterons jusqu'à ce que nous ayons obtenu justice, ou que la liberté soit ensevelie avec nous sous les ruines de notre ville. Lisez les proclamations de nos chefs, envoyez des commissaires auprès de nous, vous verrez l'esprit qui nous anime. Au reste, nous retournerons à nos postes; le peuple ne correspondra plus avec vous désormais que par l'organe de ses administrateurs. Voilà notre réponse. »

Suivaient les signatures des présidents et des secrétaires des sections.

(1) Manuscrits de Paris cités par M. Ballejard, au livre duquel nous avons beaucoup emprunté pour ce récit.

(2) Dubois-Crancé et Gauthier; ce dernier était un personnage complètement nul.

Paris quitta Lyon dans la soirée. Dubois-Crancé refusa de regarder la réponse des sections comme officielle, parce qu'elle n'avait d'autres signatures que celles des présidents et des secrétaires. Aussitôt on en fit une autre expédition couverte de vingt mille signatures. Le conventionnel accepta et garda celle-ci; c'était une liste de proscription toute faite. Le même jour il donna l'ordre de tout préparer pour le bombardement et l'assaut. Kellermann, sous prétexte que les Piémontais envahissaient la Savoie, demanda l'autorisation de quitter le siège et partit, heureux de soustraire son nom à l'horreur des guerres civiles.

Pendant les forces républicaines s'étaient considérablement accrues. Le général Vaubois, avec le grand parc d'artillerie, composé de cent trente pièces de canon, s'installait sur la rive gauche du Rhône. Un troisième corps s'approchait par la rive droite de la Saône et pouvait déjà couper aux assiégés les vivres de la Bourgogne et du Beaujolais.

Lyon faisait ses derniers préparatifs. Ses fortifications à peu près achevées, son artillerie, composée, grâce aux pièces fondues chaque jour par Smith, d'une centaine de canons de petit calibre, ses soldats aguerris par douze jours de combats continus, pouvaient maintenant résister aux efforts de l'ennemi. Précý encourageait ses soldats par son exemple, son sang-froid et sa vieille réputation militaire. Sous lui commandaient des hommes énergiques, les généraux Virieu (1), Grandval, Arnaut, les adjudants généraux Servan, Coindre, les colonels Chénéfette, Lisalle, Gingenne, et tant d'autres destinés à devenir la gloire de leurs familles et l'honneur de leur pays.

III.

Le 21 août, Vaubois écrivit à Dubois-Crancé : « J'attends. » Le 22, à neuf heures du soir, le représentant lui répondit : « Feu. » Une heure

(1) Virieu, l'ancien cons tituant.

J'ai donc la certitude d'entrer dans les vues du gouvernement populaire, dont je suis le représentant parmi vous, en vous assurant ici de mon concours le plus sympathique et le plus dévoué, et en portant un toast cordial aux Sociétés philharmonique et chorale de Roanne, à leur intime et fraternelle union, à leur large et complet développement.

M. COUTARET, président de la Société philharmonique, a répondu de la manière suivante à ces aimables souhaits :

Messieurs,

Je porte un toast à M. le Sous-Préfet, M. le Maire et M. le Conseiller général.

C'est grâce à votre bienveillant concours et à votre présence au milieu de nous, que nous avons pu donner à la fête de sainte Cécile la solennité qu'elle mérite.

Vous avez deviné ce qu'il y a d'avenir et de consolation dans les sentiments tendres et sympathiques que la musique inspire à ceux qui se réunissent pour apprendre à en savourer les douceurs.

Vous applaudissez aux rapports intimes qu'elle établit entre les hommes de toute classe et de toute condition, parce que vous prévoyez que cette influence tourne entièrement à l'avantage de la morale et de la civilisation.

Pour nous, c'est avec orgueil que nous contemplons le prestige indéfinissable qu'exerce sur l'esprit de tous le spectacle imposant de notre bonheur.

Permettez-moi donc, Messieurs, puisque c'est à vous que nous le devons, de témoigner hautement des admirables bienfaits d'une administration dont tous les actes sont marqués au sceau du progrès.

M. VIGNAT-LABORDE, président de la Chorale, a pris la parole à son tour et a terminé la séance par le toast suivant :

A l'avenir, au progrès des Sociétés chorales et philharmoniques de Roanne.

Nous aussi, Messieurs, nous vous remercions du fond du cœur du concours bienveillant que vous avez daigné nous prêter, de l'élan que votre présence apporte à notre Société, si déjà une voix amie n'était venue vous dire tout ce que nous éprouvons pour vous de respect et de reconnaissance.

Nous avions, en effet, à vous témoigner combien nous avons vivement senti l'honneur que vous nous faites et quelle émulation a fait naître en nous l'appui qu'a daigné nous offrir le premier fonctionnaire du département.

Fiers de cet appui, fiers de votre concours, Messieurs, nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre dignes.

Quelques résultats déjà ont été obtenus dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis la fondation de notre Société, de vives sympathies se sont éveillées autour de nous : nous ne désespérons pas de prouver qu'on a compté avec raison sur notre persévérance, et que bientôt nous rendrons la Société chorale de Roanne l'émule heureuse de toutes celles que compte déjà notre département.

Chacun ensuite s'est retiré, heureux et complètement satisfait de cette charmante

fête musicale, où sainte Cécile a réuni pour la première fois, à Roanne, quatre-vingts de ses chers protégés. E. F.

COTON. — Il ne se fait toujours pas d'affaires sur notre place ; on ne signale aucune vente, en fait de cotonnade, cette semaine à Roanne. Les fabricants, en présence de l'augmentation des cotons, veulent toujours maintenir leurs prix, et les négociants ne veulent acheter qu'à la baisse.

Les tisseurs de la campagne, s'ils veulent obtenir de l'ouvrage, sont obligés de consentir à une diminution de 3 ou 4 fr. par pièce ; encore on ne leur en livre pas autant qu'ils en pourraient faire. Lorsque la cotonnade s'écoule bien, le fabricant exige que l'ouvrier rende sa pièce tous les mois ; aujourd'hui, on lui accorde six semaines et même deux mois.

On signale pourtant une légère baisse sur les cotons. Les dépêches télégraphiques du Havre se résument ainsi : Le très-bas, fr. 140. — Le bas, 150. — Le très-ord., 160. — Le middling, la veille, à Liverpool, 11 5/8 d. — Ventes de la veille, au Havre, 1,226 b., à Liverpool, 5,000. — Liverpool, irrégulier. — Manchester, calme, sans changement. — Ici, cote approximative, vu la grande irrégularité qui règne encore ce matin.

Havre, 25 novembre. — Une dépêche particulière annonce que le steamer Bermuda a pu tromper la croisière de Savannah, et sortir avec une cargaison de coton. Ce steamer est entré hier dans notre port à la marée.

Une dépêche du 29 octobre de Calcutta annonce une grande demande pour les produits manufacturés, avec faveur dans les cours.

Les nouvelles d'Amérique sont diversement appréciées. On pense généralement, toutefois, que la prise de Beaufort est en elle-même peu importante et que c'est là le commencement d'une guerre qui pourra durer bien longtemps. Il en serait ainsi, s'il est vrai que la population blanche a à peu près détruit la ville et incendié les plantations voisines, comme l'affirme une dépêche particulière.

Quoi qu'il en soit, nous avons été au calme sur place, en attendant l'impression de Liverpool.

P. S. — Les dépêches particulières de Liverpool signalent de l'incertitude et elles sont d'ailleurs très-contradictoires.

Dans notre dernier numéro, il s'est glissé une erreur sur l'élection des membres du Tribunal de commerce de notre ville. Nous avons dit que M. Patet avait été nommé juge, en remplacement de M. Roubaud ; c'est M. Defay qui a remplacé ce dernier, et M. Patet a été nommé juge suppléant, en remplacement de M. Defay.

La municipalité de notre ville avait souscrit à la nouvelle édition des œuvres complètes de M. Lamartine. La bibliothèque a reçu, cette semaine, les 16 premiers volumes.

Nous apprenons que la commission départementale désignée pour les bâtiments communaux, à laquelle les projets de l'Hôtel-de-Ville de Roanne avaient été

soumis, n'a pu se prononcer à cause de la mort et de la démission de quelques-uns de ses membres. Ce n'est que dans le mois de janvier que son approbation pourra être connue.

Coup d'œil sur les industries de l'arrondissement de Roanne, par M. Jacques Valserrès.

M. Jacques Valserrès, renommé comme écrivain agronome, vient d'adresser au Courrier de St-Etienne un article sur les industries de l'arrondissement de Roanne.

En lisant cet article, qui contient des documents statistiques assez importants, on sent qu'il a été fait par un homme qui a l'habitude d'écrire, mais qui prend des notes sur un calepin et laisse aller sa plume, sans trop s'inquiéter si ses notes ont été bien ou mal prises. Voici ce qu'il dit sur l'industrie de la cotonne dans l'arrondissement :

Les usines qui transforment le coton constituent la principale branche de l'arrondissement de Roanne. Elles comprennent la filature, la teinture, le tissage et les broderies.

La filature la plus importante est celle de Cadolon, près d'Écoches, fondée en 1824, par M. Glattard père. Cette usine appartient à MM. Glattard frères. Elle comprend 12 mille broches et dispose d'une force hydraulique de 24 chevaux, remplacée par une machine à vapeur d'égale puissance. Il y a 180 ouvriers. L'arrondissement possède huit autres filatures de moindre importance, savoir : deux à Neulize, qui occupent 130 ouvriers ; deux à Régnay, avec 53 ouvriers ; une à Charlieu, avec 40 ouvriers ; deux à Riorges, avec 80 ouvriers ; et une à Roanne, avec 80 ouvriers. Les travailleurs compris dans les neuf filatures sont au nombre de 615. Or, comme il faut en moyenne 15 ouvriers pour manœuvrer 1000 broches, ce serait environ 41,000 broches que posséderait l'arrondissement de Roanne.

Les fabriques de cotonnades ne présentent pas les mêmes caractères que les filatures. Au lieu d'être concentrées dans de grandes usines, comme ces dernières, elles sont à l'état de morcellement ; le tissage des cotons, à Roanne, rappelle le tissage des rubans à St-Etienne, et le tissage des étoffes de soie à Lyon. Les métiers sont répartis chez les ouvriers, qui travaillent isolément chacun à son domicile. Les fabricants fournissent les peignes et les lisses. Toutefois, il existe à Roanne et à Charlieu quelques ateliers où le tissage se fait en commun.

La plupart des fabricants de cotonnades se trouvent dans les mêmes conditions que les rubanniers de St-Etienne. Ils achètent les cotons filés, ils les teignent, les collent et les livrent aux ouvriers tisseurs qui travaillent en chambre.

Le fabricant n'est donc, à proprement parler, qu'une sorte d'entrepreneur qui achète les cotons filés, les fait teindre et les fait tisser pour revendre les étoffes. Le nombre de ces sorte d'entrepreneurs est assez considérable. On en compte 44 à Roanne, en y comprenant les 3 associations ouvrières ; 41 à Charlieu ou dans les environs ; 80 à St-Symphorien ; 6 dans le can-

ton de St-Germain, et 144 dans le canton de St-Just-en-Chevalet ; en total, 245 entrepreneurs ou fabricants de cotonnes.

Dans cette appréciation, M. Valserrès évidemment se trompe ; ses souvenirs le servent mal. Il y a bien 44 ou 45 fabricants à Roanne ; mais à Charlieu il n'y en a que trois, à notre connaissance. Dans les cantons de St-Symphorien, St-Germain-Laval et St-Just-en-Chevalet, où il en porte 144, nous n'en connaissons point. Il poursuit ;

Les fabriques de Roanne sont les plus considérables et par le nombre d'ouvriers qu'elles emploient, et par la quantité des produits qu'elles mettent en circulation. Elles occupent environ les quatre cinquièmes du total des ouvriers. Elles produisent les trois quarts des cotonnades que l'arrondissement exporte. Ainsi, sur un chiffre total de 5,877 ouvriers employés au tissage, 3,926 appartiennent à Roanne. Un des fabricants les plus distingués de cette ville en évalue les cotonnades à 40 ou 12 millions. C'est un assez joli chiffre pour une cité de 17,500 âmes.

Ici M. Valserrès se trompe encore. Nous comptons, à Roanne ou dans ses environs, au moins sept mille métiers à tisser, et chaque métier occupe en moyenne trois personnes, ce qui les porterait à 21 mille. Il est certain que la moitié de la population de la ville de Roanne est occupée à l'industrie du coton. Après avoir énuméré les diverses industries sur le coton établies dans le Roannais, M. Valserrès les résume ainsi :

Table with 2 columns: Industry type and number of workers. Includes 9 filatures, 245 fabricants de coton, 34 ateliers de teinture, etc.

Nous reviendrons sur cet important document, qui n'a oublié aucune de nos industries et nous signalerons les erreurs qui peuvent encore s'y être glissées.

(1) Nous avons dit qu'il n'y en avait que 45.

LISTE DES JURÉS

Pour la quatrième session des assises de la Loire, qui s'ouvriront à Montbrison le 16 décembre prochain.

JURÉS ORDINAIRES

- List of 36 jurors including Guérin, Paul-Michel, Mantel, Jean-Etienne, Jacqueton, Eugène-Philibert, etc.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

- List of 4 supplementary jurors including Hâtier, Pierre, Denis, Théophile, etc.

CIRQUE ITALIEN

M. Giotti, directeur de ce cirque, ne néglige rien pour offrir du nouveau aux spectateurs. Ce soir, il donne la première représentation des Hommes ballons, et,

après, la première bombe tombait au milieu de la place Bellecour. Le feu fut violent toute la nuit ; il y eut quelques incendies dans la ville, mais l'artillerie lyonnaise riposta si vigoureusement, que Vaubois eut besoin de trente-six heures pour réparer ses batteries. La nuit du 24 au 25 fut choisie par les républicains pour tenter un effort décisif.

A quatre heures du soir, le feu commença ; chacun dans Lyon est à son poste, les hommes au feu, les vieillards et les femmes en prières ou au chevet des blessés ; la canonnade, lente d'abord, grandit rapidement et devient formidable ; l'incendie commence et s'étend. De temps en temps, au milieu des détonations de l'artillerie, s'élève dans Lyon une clameur immense, mélange de cris de guerre et de cris d'effroi ; parfois tout retombe dans le silence, la stupeur règne seule dans la ville ensanglantée. La journée finit terrible, plus terrible s'avance la nuit ; les bombes, lugubres étoiles filantes, s'abattent partout ; quarante-deux tombent dans les salles de l'hôpital ; les sœurs quittent leur asile, emportant elles-mêmes ces mourants, que ne respecte pas la fureur de l'ennemi. Le quai Saint-Clair, le centre de la ville, sont rouges de flammes ; à leur sinistre lueur, on voit courir dans les rues des malheureux qui cherchent un abri, des officiers qui portent des ordres, des hommes qui s'acharnent à combattre l'incendie, et, çà et là, se glissant dans l'ombre, ces hideuses figures qui ne paraissent que dans les mauvais jours, ces monstres qui sortent on ne sait d'où pour danser sur les cadavres et les ruines, comme les hyènes et les chacals sortent la nuit du désert pour manger les morts.

Cependant l'artillerie lyonnaise résiste avec avantage ; son feu est vif et sûr ; la canonnade et l'incendie augmentent toujours. Il est une heure du matin, quand, tout à coup, une explosion épouvantable ébranle la ville, fait taire un moment toutes les batteries et porte partout de la fumée, des débris et des flammes. L'arsenal a sauté, les bombes et les boulets rouges n'ont pu l'atteindre ;

mais là où n'arrivent pas les bombes, la trahison a veillé. En un instant, l'incendie envahit les quartiers voisins.

En même temps, le canon et la fusillade retentissent à la Croix-Rousse. L'explosion de l'arsenal était elle un signal convenu d'avance, ou Dubois-Crancé voulait-il profiter du moment où la ville paraissait tout en feu ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, l'armée républicaine donne l'assaut à la première ligne des fortifications lyonnaises ; renforcée par la mitraille, la fusillade et la baïonnette, elle parvient à entourer le poste le plus avancé, la maison Panthod. Le général Grandval, qui y commande, ordonne une sortie ; les grenadiers du port du Temple s'élancent à la baïonnette et percent la ligne ennemie ; mais leur ardeur les emporte, le cercle fatal se referme derrière eux, ils ne peuvent rentrer dans la redoute et sont rejetés sur la ville. Grandval et ses braves résistent toujours ; à la fin le nombre des assaillants augmente, le général est entouré par un boulet, l'ennemi s'empare de la redoute en ruines et n'y trouve que des morts et des mourants sur des caïons brisés.

Les républicains s'arrêtèrent là ; la résistance de cette simple maison crénelée n'était pas faite pour les engager à se heurter contre les grandes fortifications. Le bombardement se ralentit aussi peu à peu. A la pointe du jour le feu cessa partout.

Alors chacun put voir et apprendre les événements de la nuit, car, au milieu de l'incendie et des ténèbres, les nouvelles n'arrivaient que faussées, ou incomplètes, ou dénaturées par la terreur. Les malheureux dont les maisons n'existaient plus venaient chercher dans leurs ruines fumantes les débris de leurs fortunes, ou restaient amoncelés dans les églises, triste troupe de vieillards, de femmes et d'enfants accablés sur quelques bannes arrachées aux flammes, sans abri, sans pain et sans espérance. Les combattants se reposaient ; partout on redisait les malheurs et les exploits de la nuit. Les uns pleuraient, les autres admiraient, quelques-uns enviaient les morts.

Lyon ne faiblit point ; aucune voix ne sortit des ruines pour demander la paix.

Dubois-Crancé écrivit à la Convention que le mal fait à la ville pouvait être estimé à deux cents millions, et demanda aux assiégés de ses chirurgiens pour soigner ses blessés. On lui répondit qu'on ne pouvait lui envoyer des chirurgiens, mais que, s'il voulait contier ses blessés aux Lyonnais, ils les soigneraient comme les leurs. Dubois-Crancé accepta, et les Lyonnais tinrent parole. Précé lui proposa par la même occasion un échange de prisonniers, offrant dix hommes pour un, quinze pour un officier, vingt pour un officier supérieur ; le représentant répondit : « On ne rend pas des rebelles qui, mis hors la loi, doivent être fusillés dans les vingt-quatre heures. »

Le bombardement reprit le 27 août et continua dès lors presque sans interruption ; les jours se succédaient sanglants et lugubres ; pendant que trois mille hommes combattaient l'incendie, d'autres veillaient au milieu des flammes pour contenir les scélérats. Lyon avait à se défendre, au dehors contre Vaubois et Dubois-Crancé, au dedans contre les misérables qui avaient déjà mis le feu à l'arsenal, et qui maintenant poursuivaient leur œuvre en attirant les bombes par des signaux convenus, en essayant d'empoisonner Précé, en répandant le trouble et la calomnie. L'administration en fit arrêter quelques-uns, Précé publia une proclamation pour calmer les Lyonnais.

La confiance revint dans la ville ; et, deux jours après, à la suite d'une affaire brillante, le général put dire dans une nouvelle proclamation : « Braves Lyonnais ! soyez fiers ; car je le suis, moi, d'être votre général. Courage ! croyez en moi comme j'ai confiance en vous. Serrons nos rangs sur les décombres fumants de notre noble ville. Cavaliers, à cheval ! canonniers, à vos pièces ! chasseurs et grenadiers, à vos postes ! Vive Lyon ! »

(Le Correspondant). La suite au prochain numéro.

parmi plusieurs autres sujets, les 99 *dis-grâces de Cassandre*.

Les clowns, comme nous l'avons déjà dit, n'ont pas eu de rivaux parmi tous les cirques qui sont venus donner des représentations dans notre ville. Ils ont beau inventer chaque soir une nouvelle manière de se casser les reins, ils ne peuvent fort heureusement y parvenir. Les amateurs sont toujours émerveillés de leur force, de leur souplesse et de leur incomparable agilité.

— On dresse en ce moment, au ministère de la guerre, un état des congés qui sont à la veille d'être accordés aux militaires libérables en 1863. Le nombre des permissionnés de l'une et de l'autre catégorie s'élèvera, dit-on, à 80,000.

— Les aspirants à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, qui ont l'intention de se présenter au concours de 1862, devront se faire inscrire au chef-lieu de la préfecture ou des sous-préfectures de leur département avant le 1^{er} mai, terme de rigueur.

Nous devons ajouter qu'à l'égard des demandes de places gratuites ou demi-gratuites faites en faveur des candidats, elles devront être remises par les familles au préfet du département dans lequel elles résident et dans les délais fixés ci-dessus pour l'inscription des candidats, sous peine d'être considérées comme non-avenues.

— La cour impériale de Lyon, par arrêté du 15 novembre dernier, a prononcé la réhabilitation d'un négociant décédé en état de concordat, dans des circonstances qui méritent d'être mentionnées. C'est M. Pierrefeu, de Thizy, dont la faillite datait de vingt ans.

L'œuvre courageuse de réhabilitation par le paiement de tous les créanciers en capital, intérêt et frais, a été entreprise par M. Joseph Pierrefeu avant sa mort, et noblement achevée par ses fils, négociants à Thizy. C'est un exemple rare dans nos mœurs, et qui mérite la publicité.

— Samedi dernier, un jeune ouvrier de l'usine d'Assailly, malgré les observations qui lui furent adressées au sujet de l'acte d'imprudance qu'il allait commettre, fit chauffer un vieux canon qu'il venait de trouver dans un amas de riblon. Au moment où le nommé Valéry, ouvrier de l'usine, passait devant le foyer, une détonation se fit entendre et Valéry tomba mort, frappé d'une balle à la poitrine.

L'auteur de ce déplorable événement aura à répondre de son imprudence devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Il est profondément regrettable qu'on laisse ainsi à la merci de tous de vieilles armes non déchargées; ceux qui les abandonnent devraient au moins avoir la précaution de s'assurer auparavant de leur état. (*Mémorial de la Loire*).

— La nommée Pierrette Fargeot, de Saint-Symphorien-de-Lay, a été, le 21 novembre, victime d'un regrettable accident; cette femme, qui est atteinte de surdité, se trouvait sur la voie publique, lorsqu'une voiture dépourvue de conducteur et menée par un cheval emporté, est arrivée sur elle à fond de train et l'a violemment renversée; elle a reçu au crâne une grave blessure qui met sa vie en danger.

Le cheval avait été effrayé par la musique de Saint-Symphorien au moment où le cocher levait la voiture dans un enclos; il était parti au galop, entraînant le cocher qui avait essayé vainement de le retenir et qui, au bout de 200 mètres environ, avait lâché prise et avait été foulé par les roues.

Après avoir renversé la femme Fargeot, le cheval a continué sa course jusque dans une terre labourée, où il s'est arrêté de lui-même; l'avant-train de la voiture a été entièrement brisé; dans sa chute, le cocher s'est, dit-on, cassé un bras. *Id.*

— En vertu d'un décret rendu le 12 novembre 1861, sur le rapport du Ministre de la guerre, les tableaux de recensement de la classe 1861, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1862, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 19 et 26 janvier 1862.

L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le lundi 24 février suivant.

L'état indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe, devra être adressé au Ministre de la guerre le 11 mars 1862.

Un décret déterminera ultérieurement les autres opérations relatives à la formation du contingent de la classe de 1861.

M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, a, par circulaire du 13 novembre, adressé le décret du 12 aux autorités militaires et civiles, avec des instructions spéciales sur les opérations préliminaires de l'appel de la classe de 1861, dont le contingent a été fixé, par la loi du 5 juin dernier, à cent mille hommes pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

Id.

— Voici, relativement à l'entretien de la température dans l'intérieur des habitations, une note de M. Kauffmann, qui nous paraît utile à reproduire :

« La température de l'intérieur de nos maisons, qu'on doit s'efforcer de maintenir en été entre 18 et 20 degrés, ne doit pas dépasser 14 à 15 degrés en hiver. »

« Cette température paraît douce lorsque l'on quitte l'air extérieur où le froid atteint fréquemment 5 et 6 degrés. Mais depuis que l'usage des poêles en fonte et le chauffage au charbon de terre se sont généralisés, la chaleur des appartements ou des magasins est quelquefois excessive et il n'est pas rare de voir le thermomètre monter jusqu'à 25 et 30 degrés. Pendant les gelées rigoureuses, on passe ainsi sans transition d'un froid extrême à une extrême chaleur, et de graves altérations dans la santé ou des attaques d'apoplexie n'ont pas souvent d'autre cause que ces brusques changements de température. »

« L'uniformité de température, favorable à toutes les constitutions, est surtout indispensable pour les vieillards et pour les enfants. » *Id.*

— Le 23 novembre, à dix heures du matin, les nommés Jean-Marie Poizat, ouvrier, et un domestique à M. Jean-Antoine Jacques, propriétaire à Pélussin, étaient occupés à bourrer une mine sur le nouveau chemin de Pélussin à Malleval, au lieu de la Rivière, et se servaient pour cette opération d'un instrument en fer, appelé *bourroir*. Ils avaient là, près d'eux, une boîte contenant 12 kilogrammes de poudre, quand tout à coup une étincelle qui s'est produite dans le travail a fait sauter la mine et la boîte de poudre.

Les deux ouvriers ont été horriblement brûlés à la figure, à la tête et à la partie supérieure du corps.

On ne peut dire encore quelles seront les conséquences de ce fâcheux accident, arrivé par l'imprudance de ceux qui en ont été les victimes, et s'ils ne sont pas exposés à perdre la vue; mais on croit que leur vie n'est pas en danger.

M. Viornery, docteur-médecin, appelé sur les lieux, a donné aussitôt les soins que réclamait l'état des blessés. *Id.*

— Lasemaine dernière, M. Breuil, curé desservant de l'église de Malleval, est décédé en cette commune, à l'âge de 54 ans. *Id.*

— On nous écrit de Belmont :

Encore un moyen d'é luder l'impôt projeté sur les célibataires. Lundi 25 novembre, M. X, ancien greffier, célibataire septuagénaire, célébrait son mariage avec une jeune et charmante fille de 24 ans. Une foule nombreuse assistait à la cérémonie religieuse.

— Le P. Lacordaire, qui vient de mourir à Sorèze, était né à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), le 18 mai 1802.

Voici, d'après ses diverses biographies, les principales phases de sa carrière. Ayant terminé de bonne heure ses études classiques, qu'il fit au collège de Dijon, Lacordaire s'inscrivit, à dix-sept ans, au cours de l'école de droit de la même ville. Son droit terminé, il se rendit à Paris, où il travailla pendant quelque temps chez un avocat à la cour de cassation et débuta au barreau comme stagiaire.

A peu de temps de là, décidé à une autre vocation, il entra au séminaire Saint-Sulpice, d'où il sortit ordonné, après trois années d'études théologiques et de vie cloîtrée. Etant aumônier du collège de Juilly, il fit connaissance de M. de Lamennais, avec lequel il collabora plus tard à l'*Avenir*, mais dont il se sépara dès que Rome eut condamné ses doctrines.

On connaît le procès des écoles libres dans lequel il se trouva impliqué avec M. de Montalembert et qui fit quelque bruit devant la chambre des pairs, où ils furent jugés. Après un premier voyage qu'il fit à Rome pour les affaires du journal *Avenir*, l'abbé Lacordaire, revenu en France, se livra à la prédication, et, en 1838, il inaugura les conférences de Notre-Dame de Paris, où, pendant plusieurs années, on vit accourir au pied de sa chaire la jeunesse entière et l'élite du monde philosophique, littéraire et scientifique.

Sa prise de l'habit dominicain remonte à 1840; elle eut lieu à Rome, au couvent de la Minerve, d'où le R. P. Lacordaire revint pour rétablir en France l'ordre des frères prêcheurs et continuer ses conférences.

La révolution de février envoya le P. Lacordaire à la Constituante; mais il n'y fit qu'une courte apparition, et le 15 mai, il donna sa démission de re-

présentant du peuple.

Depuis, le P. Lacordaire a été presque exclusivement absorbé par les soins à donner à la direction des maisons de son ordre en France, et notamment à l'établissement de Sorèze, où il a passé ses dernières années.

On se souvient de la séance qui eut lieu l'an dernier pour sa réception au fauteuil académique, où il succédait à M. de Tocqueville. Ce fut la dernière fois que le R. P. Lacordaire parla en public.

La parole du P. Lacordaire n'est pas morte avec lui. En dehors d'une foule de brochures et de mémoires de circonstance, tels que les *Considérations sur le système philosophique de Lamennais*, la *Lettre sur le Saint-Siège*, le *Mémoire pour le rétablissement des frères prêcheurs*, etc., le P. Lacordaire laisse une *Histoire de saint Dominique*, sept ou huit volumes de ses conférences et des oraisons funèbres, parmi lesquelles on distingue celle du célèbre agitateur irlandais O'Connell.

(*Messager du Midi*).

— Son Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a pris, il y a quelques jours, l'arrêté suivant :

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

Vu les cahiers des charges des concessions de chemins de fer, et notamment les articles de ces cahiers des charges qui fixent les conditions techniques de la construction et de l'exploitation des chemins de fer;

Vu le règlement d'administration publique sur la police, l'usage et l'exploitation des chemins de fer, en date du 15 novembre 1846;

Considérant qu'il serait impossible de faire droit aux demandes de nouveaux chemins de fer formées par un grand nombre de localités, si les conditions actuelles de tracé, de courbes, de rampes et d'exploitation n'étaient pas modifiées de manière à garder une juste mesure entre les dépenses de construction et d'exploitation des nouvelles lignes et leur trafic probable;

Considérant, d'autre part, que l'exploitation des lignes actuellement concédées a donné lieu à de nombreuses réclamations, et qu'il y a lieu notamment de rechercher les moyens de donner aux trains plus de vitesse et aux voyageurs le bien-être et la sécurité auxquels ils ont droit;

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer, arrêté :

Art. 1^{er}. Il est formé, sous la présidence du ministre, une commission chargée d'étudier : 1^o la construction et l'exploitation à bon marché des chemins de fer; 2^o la vitesse à imprimer aux trains; 3^o la police des gares, application des articles des cahiers de charges relatifs aux voitures de correspondance, au camionnage, aux traités de réexpédition; 4^o et toutes les autres questions d'exploitation que le ministre croira devoir lui soumettre.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission : MM. Michel Chevalier, sénateur; Alfred Leroix, membre du Corps législatif; Vuillefroy, président de la section des travaux publics au conseil d'Etat; de Franqueville, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer; Avril, inspecteur général des ponts et chaussées; Busche, idem; Combes, inspecteur général des mines; Talbot, directeur de la compagnie de la Méditerranée; Didion, directeur de la compagnie d'Orléans; Foulon, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Prosper Tournoux, chef de la division de l'exploitation des chemins de fer, secrétaire.

Paris, le 5 novembre 1861.

— Le lundi passé, 25 novembre, a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses décernées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert en 1860, par arrêté du ministre de l'instruction publique, qui présidait la séance, entouré de hauts personnages.

S. Exc. a raconté dans un remarquable discours les services rendus à l'histoire de notre pays par le comité des travaux historiques, dit comment ce comité, s'associant aux pensées du ministre, a trouvé dans les diverses sociétés savantes et facultés de l'Empire, une collaboration qui, à raison même de sa pleine liberté et de son caractère essentiellement local, a produit les meilleurs résultats pour l'extension de tous les travaux d'érudition appliqués à l'histoire de nos origines et de nos transformations sociales, et rendu enfin un éclatant témoignage en faveur des études de ces facultés et de ces sociétés savantes, qui sont l'honneur, le mouvement et la vie de nos provinces, dans toutes les direc-

tions scientifiques et littéraires.

Il a été ensuite procédé à la distribution des prix et récompenses.

Dans la section des sciences (*Prix accordés aux meilleurs travaux accomplis par les sociétés savantes des départements*), le deuxième prix *ex aequo* a été accordé :

1^o A l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (médaillon d'argent) :

Deux médailles d'argent sont, en outre, mises à la disposition de la société pour être décernées à deux de ses membres qu'elle désignera ultérieurement ;

2^o La société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de Grenoble (médaillon d'argent).

Deux médailles d'argent sont, en outre, mises à la disposition de la société pour être décernées à deux de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

Une mention honorable (médaillon d'argent) a été accordée à la société d'industrie minérale de St-Etienne.

Une médaille d'argent est, en outre, mise à la disposition de cette société, pour être décernée à celui de ses membres qu'elle désignera ultérieurement.

(*Moniteur Judiciaire*).

— Un effroyable crime fait le sujet de toutes les conversations de la ville de Lyon et est l'objet de l'exécution publique.

Les époux Chaumartin habitent Vaise, le mari est employé au chemin de fer, service de la traction. Ils avaient deux jeunes filles, la cadette âgée de 4 à 5 ans, l'aînée, d'environ 11 ans. Cette dernière paraissait âgée de quatorze ans, car elle était déjà grande et formée; elle avait de plus des traits fort réguliers et vraiment beaux. Mardi, 19 novembre, les deux sœurs revenaient, sur les cinq heures du soir, au logis de leurs parents. La mère était absente, le père était au chemin de fer. Florine Chaumartin, c'est le nom de l'aînée, eut la malheureuse idée de laisser sa jeune sœur chez des voisins et d'aller réclamer à son père une clé pour rentrer à leur logis. Le trajet du domicile à la gare n'est pas long, elle espérait l'accomplir seule sans dangers, comme déjà elle l'avait fait plusieurs fois.

Ici l'on perd ses traces. Les brouillards, on le sait, obscurcissent ce jour-là notre ville, et d'ailleurs la nuit arrivait. On ne la vit point aux bureaux du chemin de fer où son père était employé; elle a donc été arrêtée sur la route. Le père et la mère en ne la voyant pas revenir le soir, firent d'actives démarches pour la retrouver, et laissèrent même leur nom et leur adresse au commissaire de police, ainsi qu'à plusieurs personnes. Entre neuf et dix heures du soir, des ouvriers passant par le chemin de la Maladière, qui conduit de Vaise à Roche-Cardon, remarquèrent, à travers le brouillard, un tas de hardes ayant une apparence singulière; ils s'approchèrent et les ayant écartées, ils aperçurent le cadavre d'une jeune fille dans une chemise d'homme. Ils donnèrent immédiatement l'éveil, la police accourut, des médecins furent mandés et ils constatèrent que cette jeune fille avait été étranglée après avoir subi les derniers outrages. On voyait encore à son cou une corde grasse et huileuse ayant servi à la perpétration du crime. On se souvint alors des deux parents éplorés qui cherchaient leur fille et avaient laissé leur adresse. Le père fut mandé seul et reconnu avec une immense douleur le corps de sa pauvre enfant; la mère, à qui il a bien fallu apprendre la funeste nouvelle, est devenue folle et n'a pas encore repris sa raison.

— On lit dans le *Moniteur Judiciaire* :

On nous donne comme un fait à peu près certain l'arrestation de l'auteur de l'assassinat de la petite Chaumartin. Un nommé L..., chauffeur, à ce que l'on dit dans une usine des Brotteaux, aurait été arrêté en état de vagabondage dans le bois de Roche-Cardon, et divers indices laisseraient présumer que c'est bien là l'individu coupable du crime commis à Vaise.

Nous transmettons ces renseignements à nos lecteurs, sous toutes réserves, comme ils nous ont été transmis à nous-mêmes.

— Suivant une lettre de Genève publiée par le *Temps*, la dette publique à Genève s'élève aujourd'hui à 20 millions, qui, répartis entre les 60,000 habitants composant la population du canton, forment la somme assez ronde de 325 fr. par tête. Or, la France, avec sa dette énorme, n'est encore arrivée qu'au chiffre de 264 f.

UN HOMME MIS AU BEURRE.

Il y a quelques jours, dans un village, par une soirée froide et brumeuse, un cabaretier dont nous ne donnons que le prénom (Michel), venait de sortir de sa chambre dans l'intention de fermer les volets, lorsqu'il aperçut le seul chafaud qui se trouvait encore chez lui s'approcher de la planche où était déposé le beurre, en prendre un demi-kilogramme et le cacher furtivement dans sa casquette.

Resté encore un instant, Jacques, lui dit Michel en entrant, tandis qu'il secouait la neige de ses souliers. Par le froid qu'il fait, un verre d'eau-de-vie ne te fera pas de mal.

Mais cela ne faisait pas le compte du voleur; il aurait préféré s'en aller au plus vite; et déjà il avait la main sur le loquet, lorsqu'il songea qu'un refus pourrait exciter des soupçons. Le cabaretier le força de s'asseoir tout près du poêle, dans une position telle qu'il se trouvait de tous côtés barricadé par la table et les chaises, puis il prit la seule place qui aurait pu lui donner une issue.

Nous allons nous faire un bon feu, Jacques, dit-il en bourrant de bûches le fourneau, chauffe-toi bien, mon garçon, je ne voudrais pas que tu te refroidisses.

Le voleur, sentant déjà le beurre se tasser sur ses cheveux, se leva brusquement, disant qu'il était obligé de rentrer.

Pas avant d'avoir avalé quelques verres de ce vieux kirschenwasser, lui répondit Michel en lui faisant reprendre sa place de force. J'ai d'ailleurs une aventure à te raconter.

Mais il fait ici une chaleur d'enfer, répliqua Jacques, en faisant un mouvement pour se lever, mouvement qui fut aussitôt empêché par le solide poignet de l'hôte.

Qu'as-tu donc à te presser, voisin? J'ai encore le fourrage à donner à mes vaches, du bois à fendre, et puis ma femme se plaignait lorsque je l'ai quittée; je crains qu'elle ne soit malade.

Bah! je l'ai rencontrée ce soir; elle m'a dit qu'elle se portait à merveille, et tes vaches ne mourront pas de faim pour ce petit retard. Vraiment je ne te comprends pas ce soir. Jamais je ne t'ai vu refuser un verre d'eau-de-vie et être si exact.

Tu fais une mine si drôle! On dirait que tu as peur, ajouta le compère, en jetant sur le voleur un regard de méfiance, tandis qu'il lui servait une telle quantité de liqueur spiritueuse que ses cheveux s'en seraient dressés sur sa tête, sans la singulière pomadure qui les aplatisait.

Voici du pain, Jacques, tu peux y mettre toi-même du beurre, il est tout frais. J'en ai là quelques kilos... Dans quoi le fais-tu fondre d'ordinaire? demanda le mystificateur de l'air le plus innocent du monde.

Jacques commençait à sentir la mèche, mais la perplexité de sa position lui clouait la bouche. Goutte par goutte, la matière traitresse commençait à lui couler de dessous la casquette le long du visage, et déjà son mouchoir en était imbibé.

Il fait un froid glacial cette nuit, observa encore le malicieux cabaretier, et tu parais avoir si chaud! pourquoi n'ôtes-tu pas ta casquette? Viens que je l'accroche à ce clou.

Non, non! s'écria enfin le pauvre diable, revenu subitement à la parole et retenant sa casquette des deux mains. Laisse-moi partir, il faut que je m'en aille, je ne me sens pas à mon aise.

Cette pression de l'objet recéleur amena une cataracte de beurre fondu qui ruissela le long de la figure du voleur, s'engouffra dans ses vêtements et alla se précipiter jusque dans ses bottes; il nageait littéralement dans le gras et le liquide.

Ma foi! si tu veux partir à toute force, je ne te retiens plus. Bonne nuit, Jacques, dors bien! dit Michel en lui ouvrant la porte.

Lorsqu'il fut dehors, il ajouta: La farce que je t'ai jouée vaut bien un verre d'eau-de-vie et le beurre que tu m'as volé; nous sommes quittes, voisin?

(Journal de Montbrison.)

Pour les articles non signés: SAUZON.

On lit dans le Moniteur du 6 novembre:

Toute œuvre utile a droit à nos sympathies; c'est à ce titre que nous croyons devoir appeler l'attention du public sur la 3^e édition du Guide théorique et pratique des Contribuables, par M. Isoard, contrôleur des contributions directes. Ce traité se divise en deux parties: la première est un résumé, par nature de contribution, de la législation, des instructions et de la jurisprudence, en ce qui concerne, au point de vue spécial des contribuables: les contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes; la taxe de prestation pour les chemins vicinaux; la taxe sur les chiens et celle relative aux poids et mesures. La seconde partie présente: 1^o une méthode ayant pour objet de mettre les contribuables à même de se rendre compte, par l'examen des feuilles d'avertissement, de l'exactitude de leurs cotisations, des causes qui ont pu modifier ces cotisations par rapport aux années antérieures, etc., etc.; 2^o la théorie de tout ce qui est relatif à la formation et à la présentation des réclamations, suivie de plus de 60 modèles de pétitions, avec le détail des pièces qu'il faut y joindre, et l'indication du délai dans lequel les réclamations doivent, selon leur nature, être présentées.

Le tarif et la nomenclature des professions imposables à la patente termine l'ouvrage.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité de cette publication qui est l'œuvre d'un homme spécial, et qui se recommande surtout par la clarté avec la-

quelle y sont exposés les devoirs aussi bien que les droits des contribuables. In-12, 200 pages très-compactes, prix franco: 2 francs. — Paris, Paul Dupont, 45, rue de Grenelle-Saint-Honoré, et chez les principaux libraires de Paris et de la Province.

L'usage du chocolat se généralise chaque jour de plus en plus dans les soirées, et c'est au point de vue de l'hygiène un progrès incontestable; car dans les salons où l'atmosphère est déjà si énervante, les sirops et toutes les autres boissons débilitantes en augmentant la transpiration, ne peuvent qu'affaiblir et épuiser davantage, tandis que le chocolat est tout à la fois tonique et rafraîchissant.

Mais comme il importe, pour le soir surtout, de n'employer que des chocolats d'une pureté parfaite, nous n'hésitons pas à recommander d'une manière toute spéciale les Chocolats de la Compagnie Coloniale, qui sont déjà si universellement appréciés pour le repas du matin. En effet, les chocolats de cet établissement hors ligne, toujours légers et d'une digestion facile, sont, pour les estomacs même les plus délicats, l'aliment qui, sous le moindre volume, est le plus éminemment réparateur.

(Extrait du Courrier des familles, journal de la Santé.)

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Rows include Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, Seigle 2e id., Seigle 3e id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1er qualité, Farine 2e id., Farine 3e id.

BOURSE DE PARIS

Du 30 novemb. 1861.

Table with 2 columns: Instrument, Price. Rows include Rente 4 1/2 p.%, Rente 3 p.%, Banque de France, Obligations du trésor.

A VENDRE DE SUITE

Une CHAUDIERE neuve à vapeur, à foyer intérieur, très-bien conditionnée, de la force de 40 chevaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à MM. DUYERGIER et BOULON, mécaniciens, route de Saint-Cyr, 12, à Vaise, Lyon.

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

A vendre à l'amiable UNE MAISON Avec Jardin

Sis au Coteau, près le pont de Roanne

Elle se compose de magasin au rez-de-chaussée, boulangerie, premier étage et grenier.

S'adresser à M. Besse, entrepreneur au Coteau, et à M^e Auroux, notaire.

Etude de M^e LAGNIER, notaire à Chauffailles (Saône-et-Loire).

Vente définitive

Aux enchères et à l'extinction des feux, en l'étude et par le ministère de M^e LAGNIER, notaire à Chauffailles,

Le samedi 7 décembre 1861, à midi,

DE L'ANCIENNE

BLANCHISSERIE DE CHAUFFAILLES

Appropriée au tissage mécanique.

Cette belle Usine, située à Chauffailles, arrondissement de Charolles, comprend de vastes bâtiments disposés pour recevoir 300 métiers à tisser, féculerie, gazomètre, maison de maîtres, dépendances d'une superficie de 8 hectares environ.

Pour connaître les conditions de la vente, s'adresser soit à M. ROUX, propriétaire de cette usine, soit à M^e LAGNIER, notaire, dépositaire du cahier des charges. 2-2.

JOURNAL A 1 FR. 80 CENT.

Le Manuel général, recueil mensuel fondé par le gouvernement en 1831, pour activer la propagation et l'amélioration de l'instruction primaire, paraît sans interruption depuis cette époque. Ce journal, que tous les amis et tous les protecteurs de l'enseignement populaire se font un devoir de propager, est une merveille de bon marché. Moyennant 1 fr. 80 c. par an, l'abonné reçoit chaque mois un numéro contenant des articles sur l'enseignement, sur les arts agricoles, sur les sciences appliquées, des sujets de devoirs avec leurs corrigés, des lectures intéressantes pour les maîtres et pour les élèves, tous les actes officiels relatifs à l'instruction primaire; il reçoit, en outre, quatre morceaux d'excellente musique.

On s'abonne à Paris, chez MM. L. HACHETTE et C^e, rue Pierre-Sarrasin, et dans les départements, chez tous les libraires.

CHOCOLAT ABRAHAM

Breveté S. G. D. G. AMIENS Médaille à l'Expos^o 1855. Le consommateur intelligent trouvera dans le Chocolat Abraham un aliment sain, précieux par ses qualités hygiéniques, un Chocolat pectoral dans la plus large acception du mot.

AVIS

A MM. les architectes et propriétaires.

La couverture en Zinc adoptée en France et à l'Etranger se généralise chaque jour. Reconnue plus légère que tout autre système de toiture, elle économise les bois de charpente, et dispense de toutes les réparations pendant un grand nombre d'années.

Pour être établie dans les meilleures conditions, elle doit être faite en zinc n^o 14, donnant par mètre carré non développé un poids de 7 kilos.

Pour tous les accessoires du bâtiment, tels que chéneaux, gouttières, tuyaux de descente et de cheminée, etc., ainsi que pour beaucoup d'objets de ménage, le zinc a sur le fer blanc des avantages incontestables.

Il n'exige aucune peinture et conserve toujours une valeur de 35 à 40 % de son prix d'achat. Le fer blanc, au contraire, nécessite une peinture et son entretien; mis hors d'usage, il n'a plus la moindre valeur.

S'adresser pour tous renseignements, prospectus et modèles: A PARIS, au siège de la Vieille-Montagne, 19, rue Richer; A ROANNE, chez M. BAJARD fils, dépositaire de la Société.

LA MODE ILLUSTRÉE

PARAISANT A PARIS tous les samedis.

JOURNAL DE LA FAMILLE

UN NUMÉRO EST ENVOYÉ GRATIS sur demande affranchie.

52 Numéros par an, de 8 pages, du format de l'Illustration, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION

Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 grandes gravures de toilettes avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc., etc., et enfin en dessins de tapisseries tirés de Berlin et exécutés dans cette ville même pour plus d'exactitude. — Des nouvelles littéraires, contes, romans, accompagnés d'illustrations. — Des morceaux de musique, des rébus, charades et énigmes. Enfin, de 12 à 15 grandes feuilles détachées, donnant au moins 50 PATRONS, DE GRANDEUR NATURELLE, de robes, manteaux, vestes-zouaves, bonnets, fichus, lingeries, dessins de broderies de tous genres.

PRIX (franco): Trois mois, 3 fr. 50. — Six mois, 7 fr. — L'année, 14 fr.

Le prix des abonnements doit être envoyé en un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^e. (Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.)

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS, 56, RUE JACOB, A PARIS.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

Tout souscripteur à l'année prochaine (1862), ne serait-ce que pour un trimestre, aura droit à un exemplaire complet de l'année 1861 (numéros parus et restant à paraître) au prix de 10 fr. pour la première édition, de 12 fr. pour la 2^e, de 15 fr. pour la 3^e, et de 20 fr. pour la 4^e. Cette faveur est réservée aux mille premiers souscripteurs.

L'IMPERIALE

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie, à Primes fixes

DE RIVOLI, N^o 182 PARIS

Table with 2 columns: Rentes viagères (à 60 ans, à 65, à 70, à 75), RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES de 5, 10, 15, 20 ans, etc.

Table with 2 columns: Amount, Rate. Rows include 10,70 0/0, 12,85, 15,83, 18,41.

Assurances en cas de Vie. D^e en cas de Mort. D^e en cas de Vie et de Mort (MIXTES). Caisses spéciales — des Offices, — du Clergé. Caisse professionnelle. Achats et échanges de nu-Propriétés.

GARANTIES: Capital... f. 5,000,000. Indépendamment des fonds provenant des assurances et des constitutions de rentes viagères. Immeubles dans Paris... f. 5,400,000. f. 10,400,000

S'adresser à M. BURELIER, agent général, rue Impériale, 10, à Roanne.